

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

67054

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

OBJET :

Honoraires de Maître CELICE
(Affaire GRACIEUX)

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET, GACHET.

M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS.

Représentés : M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Maître CELICE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation à PARIS, a défendu la Ville de ROYAN dans l'affaire GRACIEUX et demande le règlement de ses honoraires .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande d'honoraires présentée par Maître CELICE, qui a défendu la Ville dans l'affaire GRACIEUX ,

DECIDE :

- de régler à Me CELICE, Avocat ,59 rue de la Boétie à PARIS, la somme de 750 Fr (SEPT CENT CINQUANTE FRANCS)

./.

~~MINUTE~~

- de mandater la dépense correspondante au Chapitre 934 -article 665 du Budget primitif .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes, jour, mois et an que susdit.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme,

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice Matras
Maurice MATRAS .



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le

Le Sous-Préfet 17 MAI 1967

[Signature]